

Zeitschrift: NIKE-Bulletin
Herausgeber: Nationale Informationsstelle zum Kulturerbe
Band: 2 (1987)
Heft: 3: Gazette

Rubrik: Il est moins une

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

IL EST MOINS UNE

Chronique

- Le bâtiment de l' *école communale de Köniz* (voir Gazette du NIKE n° 1) est sauvé. Un rapport avait conclu à la possibilité de rénover cette école. Les experts soulignaient qu'il serait irresponsable de démolir ce bâtiment dont l'allure marquante donnait un cachet particulier au village. Désormais, ce bâtiment en bois fera partie d'une zone dessinée autour du château, et il sera rénové en tenant compte des besoins de l'administration communale de Köniz .
- Le Conseil d'Etat du canton de Zoug a signé l'arrêt de mort de la maison *Alpenblick à Zoug* (Gazette NIKE n° 2) le 30 mars dernier. Bien que cette maison soit répertoriée en zone protégée au cadastre cantonal, malgré l'avis contraire de la protection des monuments historiques et du patrimoine, le gouvernement n'a pas considéré qu'il fut nécessaire de lui reconnaître une "importance déterminante" et il a accordé l'autorisation de démolir.

Signalons, à toutes fins utiles, que les organismes et personnes suivantes avaient déposé recours contre l'autorisation de démolir:

- le *Heimatschutz section Suisse centrale, la commission cantonale pour la protection du patrimoine et de la nature et plusieurs membres de l'exécutif communal.*
- De plus une pétition signée par quelques représentants fort crédibles des milieux de la conservation a été remise aux conseillers d'Etat. Mais c'est ainsi: la Commission pour le soutien à la vie culturelle du Département de l'Instruction publique et de la Culture du canton de Zoug, l'Office fédéral des monuments historiques, le Heimatschutz suisse ainsi que 24 membres du législatif communal sont quantité négligeable...

Le cinéma Splendid à Berne

Situé dans le passage Von Werdt (entre la Spitalgasse et la Neuengasse), le cinéma Splendid date de l'époque héroïque du cinématographe. Son luxueux aménagement intérieur rappelle certains théâtres. On trouve ainsi des loges fermées, ce qui est plutôt rare dans les salles obscures de nos jours. On peut aussi retrouver des éléments Art-Déco en allant jeter un œil dans l'entrée.

Cette construction présente sans nul doute, des qualités architecturales et artistiques. L'ensemble est composé d'une salle avec un balcon en fer à cheval ainsi qu'un foyer à l'arrière. Un escalier monumental relie le foyer à la galerie. On est frappé de la richesse des matériaux utilisés: du noyer poli, des marbres, des figures de frise taillées ou moulées, sans oublier les ferronneries en laiton massif brillant.

Le promoteur-propriétaire entend construire sur cette parcelle un immeuble de boutiques et bureaux. D'une manière tragi-comique, comme l'a diagnostiqué la section bernoise du Heimatschutz, certains chevauchements pourraient être réutilisés hors de tout contexte. Reste que la salle devrait disparaître. Et Berne perdrait un important témoin architectural.

La commission de protection des monuments historiques de la ville de Berne a déposé recours contre la démolition, en compagnie du Heimatschutz. A en croire les conservateurs communaux, la salle, le foyer et l'extérieur de ce cinéma doivent être maintenus tels quels.

Bien que cette salle ne puisse plus être exploitée pour l'instant (la patente de cinéma a été transférée à une salle voisine), on peut facilement concevoir d'utiliser le bâtiment à d'autres fins sans devoir modifier son aspect. Plusieurs personnes ont suggéré d'en faire un salle de concert pour de la musique contemporaine; on pourrait aussi imaginer un magasin qui s'installe dans un décor fastueux. Et il n'est pas exclu de retrouver un exploitant pour une telle salle. Ce dernier devrait alors déposer une requête pour obtenir à nouveau l'autorisation de passer des films.

Berne saura-t-elle se garder un cinéma citadin?



Le cinéma Splendid Palace à Berne (Photo: Bernhard Künzler)

Maison du Toggenburg à Bütschwil (SG)

La commune de Bütschwil estimait que la demeure typique (photo page suivante) devait rester debout et refusa au propriétaire le droit de la démolir. Ce dernier recourut auprès du canton contre cette décision et obtint gain de cause. En effet, il apparut que le propriétaire n'avait pas été suffisamment informé, au moment de l'achat, du fait que sa maison était répertoriée à l'inventaire communal des bâtiments protégés. De plus, on ne pouvait exiger du propriétaire qu'il supporte à lui seul les frais d'une remise en état de cette maison construite dans le style du Toggenburg.

La section saint-galloise du Heimatschutz lutte depuis fort longtemps pour que cette demeure ne soit pas détruite. Elle a déposé un recours auprès du

tribunal administratif contre la décision du canton. Le Tribunal administratif a certes admis qu'il était nécessaire de protéger cette maison, mais que, malgré tout, le recours ne pouvait être accepté: vice de forme. Las, le Heimatschutz n'avait plus le droit de rouspéter, il avait laissé passer le délai d'opposition lors de la première procédure...

Il ne reste plus qu'à espérer comme le dit le maire de Bütschwil, monsieur Stalder, que les parties en présence trouvent une solution extra-judiciaire pour que l'on puisse rénover cette maison.



Maison de style toggenbourgeois à Bütschwil